

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du mardi 04 mars 2025

Délibération N° DE_20250304_003

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	12
Date de la convocation : 24/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE

Représentés : Thomas LAMOTTE représenté par Marie-Laure CAMBOULAS, Guillaume POUJOL représenté par Joël FROMENT

Absents et Excusés : Thibault CAMMAN, Pierre JOULIA

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Claude FROMENT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte unique financier - LOTISSEMENT LA SOLE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

012-211202064-DE_20250304_003-DE

A G E D I

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	30 842,35	21 249,00	0,00	9 299,59	30 842,35	30 548,59
Total	30 842,35	21 249,00	0,00	9 299,59	30 842,35	30 548,59
Résultat de clôture	9 593,35			9 299,59	-293,76	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	9 593,35	0,00	0,00	9 299,59	-293,76	0,00
Résultat définitif	9 593,35			9 299,59	-293,76	

Monsieur Sébastien Cayssials, maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Mme CAMBOULAS Marie-Laure vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M CAYSSIALS Sébastien, maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Marie-Laure CAMBOULAS
Président de séance

Jean-Claude FROMENT
Secrétaire de séance





Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Date de réception de l'AR: 06/03/2025

012-211202064-DE_20250304_003-DE
A G E D I